

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 689

Artikel: ATEL : qui perd gagne ou le business électrique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui perd gagne ou le business électrique

Les naïfs croient volontiers que les ventes et les bénéfices d'une entreprise évoluent en parallèle. En principe: juste. Mais comme pour toute règle, il y a des exceptions. La dernière en date nous est fournie par ATEL (Aar et Tessin SA).

Cette société, la deuxième vendeuse d'électricité en Suisse derrière la NOK, produit du courant et le revend aux consommateurs, à des entreprises de distribution ou à d'autres revendeurs. Elle appartient à Motor Columbus qui détient 44% du capital et lui offre un président en la personne de Michael Kohn. Motor Columbus, on le sait, appartient à l'UBS (38%), depuis le rachat de la part d'Alusuisse en 1979.

Or donc, pendant l'exercice 82/83, ATEL a vu ses ventes d'énergie diminuer de 5,6%, notamment en raison du ralentissement économique dans la région desservie (Plateau central, Bâle, etc.). Le cash-flow n'en n'est pas moins resté pratiquement stable (64 millions contre 66 millions), tandis que le bénéfice net s'élevait de 16,6 à 19,2 millions.

Réunis en assemblée générale la semaine dernière, les actionnaires d'ATEL ont donc pu s'attribuer à nouveau un dividende de 8%, pour la première fois depuis l'exercice 76/77, tout en dotant généreusement les «réserves» comme c'est l'usage dans la branche. C'est donc à 58 millions que s'élève désormais le fond accumulé pour parer à d'éventuelles interruptions d'exploitation (par exemple à Gösgen, dont ATEL possède le 35% du capital actions de 350 millions, le mois de panne en hiver revient à 9 millions). Dès la mise en exploitation de la centrale de Leibstadt (part d'ATEL: 16,5%), la provision pour cessation d'exploitation devrait passer à 100 millions au minimum.

Et l'usager dans tout cela? Il est bon pour payer des tarifs d'électricité qui ressemblent à un prélèvement para-fiscal caractérisé. Pendant que les

actionnaires se servent, les consommateurs d'électricité paient, avec la bénédiction des écolos qui aiment l'énergie chère et ne se soucient pas toujours de l'affection des montants ainsi perçus. Et lesdits consommateurs paieront toujours plus cher: avec ses 5 milliards de coûts de construction (le double du montant prévu à l'origine), la centrale de Leibstadt produira un courant qui reviendra à 11 centimes de kWh à la production et au double à la consommation domestique.

Passe encore quand les bénéfices ainsi engrangés le sont par les collectivités (18 à 19 millions versés l'an dernier par les Services industriels à la Ville de Lausanne), mais ATEL appartient à une filiale de l'UBS qui retrouve donc dans l'énergie une partie de ce qu'elle engouffre dans l'horlogerie!

POUR L'EXPORTATION

Cela dit, le système atteint un autre sommet: la production d'énergie électrique est excédentaire dans notre pays et les clients suisses paient ainsi pour des GWh exportés à des conditions présentement intéressantes (environ 14 centimes pour les heures de pointe) et qui vont s'aggraver dès qu'il faudra vendre de l'énergie de ruban (à moins de 10 centimes).

Quoi qu'en disent les producteurs d'électricité, nous aurons en Suisse, dès la mise en service de Leibstadt, une surproduction caractérisée de courant, comme l'ont par exemple les Québécois, avec le développement des centrales hydrauliques géantes de la Baie James.

Au cours de l'exercice écoulé, ATEL a exporté 4900 GWh et en a importé 1400, soit un solde positif de 3500, dont les deux tiers en été. Le solde des mouvements d'énergie avec le réseau européen représente ainsi plus d'un tiers des ventes de courant d'ATEL (on rappelle que le solde positif s'élevait ces dernières années à quelque 10 000 GWh pour l'ensemble de la Suisse).

Quand on vous parlera de «preuve du besoin» en matière nucléaire...

ATTENTION: FRAGILE

Petits commerces et calculs d'épicier

Verdict net au National la semaine passée contre l'initiative populaire (1980) «visant à garantir l'approvisionnement de la population en biens de première nécessité, et à lutter contre le dépérissement des petits commerces». Verdict net (111 «non» et 22 «oui»), mais verdict trompeur sur l'état d'esprit de la digne assemblée: pendant le débat, pas une voix pour soutenir que le problème soulevé par les Républicains et les Vigilants, flanqués d'organisations de détaillants et de l'association des droguistes, n'est pas préoccupant... Et en fin de compte, on se trouve majoritairement d'accord pour demander au Conseil fédéral de prendre des mesures pour protéger les petits commerces dans les régions isolées et notamment en montagne; pour souhaiter aussi qu'un groupe de travail se mette à la tâche, peaufine le constat, s'intéresse de plus près aux questions de concurrence. Patience, patience!

De fait, la survie du «petit commerce» est une colle politique de première grandeur. Pas à cause du poids des épiciers dans les batailles électorales: il a beaucoup baissé depuis des décennies. Mais parce que prendre des mesures étatiques, quelles qu'elles soient dans un domaine aussi caricaturalement lié à l'image du chef d'entreprise, indépendant et fier de l'être, c'est se risquer à une entorse si visible au régime tabou de la liberté du commerce et de l'industrie, que même les partisans les plus blindés du double jeu, (très en vogue dans les milieux bourgeois), dont la règle est «moins d'Etat et davantage de subventions au secteur privé», que même ces fins manœuvriers-là ont eu des scrupules à entrer sans autres en matière.

Il reste que la concentration est une des conséquences imparables d'un régime d'économie libérale poussé au point que connaît la Suisse. Et cette concentration se manifeste aussi bien dans la création de groupes d'entreprises, qu'à l'intérieur des